

Réf.: AIPR 132

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Examen

Catégorie de personnel : « Encadrant »

Objectif: Se présenter à l'examen par QCM en vue de l'obtention de « l'Autorisation d'Intervenir à

Proximité des Réseaux ».

Public concerné: Personnel intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargé d'encadrer

des chantiers de travaux (Chef de chantier, Conducteur de travaux, Technicien chargé de

Préreguis : Savoir lire, écrire et parler le français (formation adaptée possible sous condition).

Connaissances de base en gestion de travaux.

Contenu: Accueil et présentation du système - (30 Minutes)

Questionnaire Q.C.M. - (1 heure)

Questionnaire préalable à délivrance de l'autorisation par l'employeur Conditions: Voir Article 2 de l'Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à l'AIPR.

Durée: 1,5 heure

Outils pédagogiques: Salle de cours équipée de vidéoprojecteur, écran.

Dotation du stagiaire : Documents nécessaires voir ci-dessous.

Accessibilité : En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation

individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur

validation de la faisabilité technique.

Document de fin de

formation:

En cas de réussite à l'examen, une attestation de compétence relative à l'intervention à

proximité des réseaux.

Lieu: CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHÂTEAU (63) ou tout autre lieu sur

demande et sous condition.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UN CENTRE FORMAPELEC :

- Document à fournir pour l'inscription :
 - Un bulletin d'inscription.
- Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :
 - Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire) que le candidat devra obligatoirement présenter avant l'examen.

ACTION RÉALISÉE DANS LES LOCAUX D'UNE ENTREPRISE :

- Document à fournir pour l'inscription :
 - Un bulletin d'inscription.
 - Le protocole d'organisation des examens AIPR en entreprise par le Département PREZTANCE de FORMAPELEC.
- Document que doit posséder le stagiaire pour se présenter à l'examen :
 - Une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire) que le candidat devra obligatoirement présenter avant l'examen.

FORMAPELEC - Département PREZTANCE est reconnu comme Centre d'Examen par le MEEM.



